



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210716-DEC-AG-21-069-AU
Date de télétransmission : 27/07/2021
Date de réception préfecture : 27/07/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 16 juillet 2021

DECISION DU PRESIDENT DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

OBJET : Fourniture et pose d'aménagements de trois placards dans les locaux administratifs de la CAB (Toga R+1)

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- *En matière de travaux : Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du code de la commande publique (214 000 € HT) à ce jour ;*

Considérant qu'il est nécessaire d'aménager des placards muraux dans trois bureaux afin d'en améliorer l'ergonomie et faciliter le stockage et l'accès aux dossiers et registres réglementaires dans de bonnes conditions ;

Considérant que ces travaux de menuiserie ne peuvent être réalisés en régie par les services ;

Vu le devis présenté ;

Décision du 16 juillet 2021

OBJET : Fourniture et pose d'aménagements de trois placards dans les locaux administratifs de la CAB (Toga R+1)

APPROUVE

Le devis n°10747b du 09/07/2021 présenté par la SARL 2B Menuiserie, sise RN 193, avenue Sampiero Corso, Rond-point de Montesoro, 20600 Bastia (siret : 492 247 572 00018), pour un montant total de 5148,59 € HT et 5 663,45€ TTC ;

DIT

Que la dépense est prévue au budget principal, chapitre 21, ligne 2135 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **27 JUL. 2021**
et publication ou notification
du **27 JUL. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MACHRAOUI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification